

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

**Formation inter :**

• Durée

**2 jours**

• Intervenant :

**Claude VOLKMAR** Directeur général

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

**380 €/ personne / jour**. Réduction de 30 % à partir du 2<sup>ème</sup> participant du même établissement

• Contact :

**Sabrina HLILOU** Assistante pôle formation

s.hilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22

télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

## PROJETS PERSONNALISÉS

# Co-construire le projet personnalisé avec la famille

*Cette formation est réalisable en intra / inter*

### CONTEXTE

Depuis les rudiments esquissés dans les Annexes 24, la conception de la collaboration avec la famille de la personne accueillie et accompagnée dans un établissement ou un service médico-social a beaucoup évolué. Sous l'influence, notamment, de la loi 2002-2, la prééminence du point de vue du professionnel n'est plus de mise. Avec la notion de dialogue à partir du projet de vie impulsée par la loi 2005-102, un nouveau paradigme est installé : les conceptions « assistancielles » ou tutélaires de l'intervention sociale ont définitivement laissé la place à une conception contractualisée du service rendu.

Ce changement accompagne un changement profond de la culture professionnelle, qui a été induit par les parents eux-mêmes, autour de la question de leur expertise : l'autisme, ou encore le polyhandicap sont d'excellents descripteurs de cette évolution.

### OBJECTIFS

- Connaître l'évolution des idées et des textes.
- Comprendre les attentes parentales concernant le projet.
- Savoir suppléer et non se substituer.
- Savoir élaborer un dispositif permettant la négociation avec la famille.

### CONTENU

#### **MODULE 1 LA PARTIE TECHNIQUE**

- Le cadre légal et l'évolution des conceptions depuis les annexes 24.
- Les différents niveaux de collaboration : information, consultation, co-élaboration.
- Le consentement éclairé et la participation à la décision.
- L'évolution du service rendu : de l'assistanciel au contractuel.
- La contractualisation des objectifs du projet personnalisé (y compris dans le cadre des mesures contraintes).
- L'expertise parentale : développement de cette idée à partir d'exemples (l'autisme, la grande dépendance), définition des postures respectives parents/professionnels (empathie et sollicitation des compétences parentales).
- Négocier : conditions, modalités.
- Éléments de proximologie favorisant la négociation.
- Qui garantit ?... les rôles et places respectifs dans l'équipe pluriprofessionnelle.
- Qui évalue ?... la participation des familles à l'évaluation des projets.
- Un dispositif qui favorise l'implication : savoir inviter, savoir expliquer, savoir suppléer (sans se substituer), savoir conduire un entretien.

#### **MODULE 2 LA PARTIE CITOYENNE**

- La participation et l'expression des usagers, les dispositifs prévus par la loi, le CVS et les groupes d'expression.
- Comprendre l'évolution consumériste liée à la contractualisation.
- Comprendre les liens entre projet personnalisé et contrat.
- Impliquer les familles sans manipuler.

**Formation intra-établissement** Adresser la demande à Sabrina HLILOU

**Formation inter-établissement** 12 et 13 décembre 2011 et 13 et 14 mars 2012